



LE petit LIEN du Sacré-Cœur et de Saint-Bernard Éditorial

« Une blessure dans la mémoire chrétienne » : la demande de pardon du pape Léon XIV pour le rôle de l'Église dans la légitimation de l'esclavage.

Une parole historique. Le pape Léon XIV a souligné, ce lundi 25 mai dans son encyclique « *Magnifica Humanitas* » (Humanité magnifique), le rôle joué par les précédents pontifes qui ont donné aux rois européens le droit de soumettre et asservir les « *infidèles* ». Au paragraphe 176, le pape affirme que « *nous ne pouvons nier, ni minimiser le retard avec lequel l'Église et la société ont condamné le fléau de l'esclavage* ». Et il déclare solennellement : « ***pour cela, au nom de l'Église, je demande sincèrement pardon.*** »

C'est le premier texte majeur du nouveau pontife, et il s'attaque à une question fondamentale pour l'homme, comment protéger son humanité à l'ère du numérique. Léon XIV estime que la révolution numérique alimente de nouvelles « *formes d'esclavage et de colonialisme* » telles que les pratiques de travail non réglementées dans l'approvisionnement en minéraux rares nécessaires aux puces d'IA. Et c'est dans ce chapitre 4 de ce texte de 45.000 mots que le pontife dénonce le rôle joué par l'Église dans l'esclavage.

Ce n'est pas la première fois que des papes présentent leurs excuses pour la traite négrière. Jean-Paul II l'avait déjà fait en 1985 au Cameroun, puis en 1992 sur l'île de Gorée, au Sénégal. Mais sa demande comportait une limite que les historiens n'ont pas manqué de relever : il mettait en cause les « *baptisés* » impliqués dans le commerce triangulaire, mais non l'Église en tant qu'institution, et encore moins le Saint-Siège. L'Église a « *longtemps toléré l'esclavage et n'en est venue qu'ensuite à le condamner de manière absolue* » : il s'agit « ***d'une blessure dans la mémoire chrétienne de laquelle nous ne pouvons nous considérer étrangers*** », ajoute Léon XIV. « ***Il est inévitable d'éprouver une profonde douleur en considérant l'énorme souffrance et l'humiliation que l'esclavage a signifiées pour tant de personnes, infiniment aimées par le Seigneur, en contraste avec leur dignité sans limites*** », relève le souverain pontife.



Le Vatican a insisté sur le fait qu'il a toujours défendu la dignité de tous les êtres humains en tant qu'enfants de Dieu. Mais une série de directives du Vatican datant du XVe siècle autorisaient les souverains portugais à conquérir l'Afrique

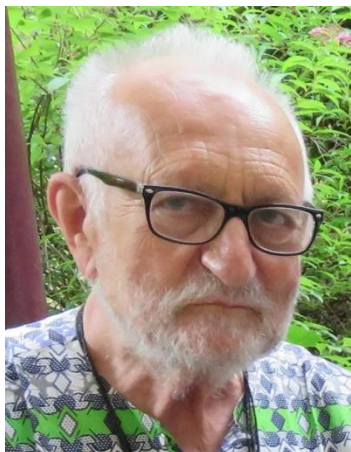
et les Amériques et à asservir les non-chrétiens. En 1452, par exemple, le pape Nicolas V a publié la bulle papale *Dum Diversas*, qui donnait au roi du Portugal et à ses successeurs le droit « *d’envahir, de conquérir, de combattre et de subjuguier* » et de prendre toutes les possessions – y compris les terres – des « *Sarrasins, des païens et autres infidèles et ennemis du nom du Christ* » dans toute partie du monde. La bulle autorisait également les Portugais « *à réduire leurs personnes en esclavage perpétuel* ».

Cette bulle et une autre publiée trois ans plus tard, *Romanus Pontifex*, ont constitué la base de la Doctrine de la Découverte, la théorie qui a légitimé la saisie des terres à l’époque coloniale en Afrique et dans les Amériques. Les autorisations de Nicolas V aux Portugais ont été confirmées ou renouvelées par le pape Callixte III en 1456, le pape Sixte IV en 1481 et le pape Léon X en 1514, selon le révérend Christopher J. Kellerman, prêtre jésuite et auteur de « *Toute oppression cessera : une histoire de l’esclavage, de l’abolitionnisme et de l’Église catholique* ».

En 2023, le Vatican a formellement répudié la Doctrine de la Découverte, mais il n’a jamais formellement annulé, abrogé ou rejeté les bulles elles-mêmes. Le Vatican insiste sur le fait qu’une bulle ultérieure, *Sublimis Deus* en 1537, a réaffirmé que les peuples autochtones ne devraient pas être privés de leur liberté ou de la possession de leurs biens, et ne devraient pas être réduits en esclavage.

« Il faut attendre le XIXe siècle pour trouver une condamnation formelle, absolue et universelle de l’esclavage, notamment avec Léon XIII », rappelle encore le pape américain. Et longtemps après que de nombreux pays l’aient aboli. Avant cela, dans l’Antiquité et au Moyen Âge, même les institutions ecclésiastiques avaient des esclaves.

Reconnaissant le rôle du Saint-Siège et les bulles papales du XVe siècle, Léon XIV écrit dans son encyclique : « *Déjà au début de la période moderne, le Siège apostolique de Rome, répondant aux demandes des souverains, est intervenu à plusieurs reprises afin de régler et de légitimer des formes d’asservissement et, dans certains cas, y compris l’esclavage des ‘infidèles’* ». Léon XIV a déclaré qu’il n’était pas possible de juger de la moralité des décisions avec les normes actuelles. **« Pourtant, nous ne pouvons pas non plus nier ou diminuer le retard avec lequel la société et l’Église en sont venues à dénoncer le fléau de l’esclavage »**, a-t-il ajouté. Le pape a déclaré que l’Église a depuis longtemps affirmé la dignité de tout être humain comme base de sa doctrine, **« même s’il a fallu dix-huit siècles pour que sa pleine incompatibilité avec l’esclavage soit explicitement reconnue »**.



Joël Vabre fc, Délégué de France et Jean Guellerin fc, Responsable de la Communauté Saint-Joseph, vous font part du décès du père Félix Piron fc, survenu le 25 mai 2026, lundi de Pentecôte, à l'Ehpad de Quincy-sous-Sénart (91) où il résidait depuis 2021. Il avait 86 ans.

Le père Félix était en mission à Colombes au Sacré-Cœur de 1998 à 2003 et à la communauté des Anciens à Issy-les-Moulineaux de 2019 à 2021.

Ses obsèques seront célébrées **le mercredi 3 juin 2026, à 15h30 en l'église Saint-Étienne d'Issy-les-Moulineaux**, suivies d'inhumation dans le caveau des Fils de la Charité à d'Issy-les-Moulineaux (92).

Son portrait sera mis en ligne sur le site internet :

contact@filsdelacharite.org / 22 RUE DE L' ABBE DERRY / 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

<https://filsdelacharite.org/hommage-au-pere-felix-piron-fc-22031940-25052026/>

Carnet Paroissial

Baptêmes:

14 juin – Mila FORTE-VARENNES

Obsèques :

22 mai – M. Frédéric COMPARETTI

Activités du mois de juin 2026

Mardi 2 à 14h30 – Messe à la maison de retraite ESTEREL.

Jeudi 4 à 14h30 – Messe à la maison de retraite La Tour d'Auvergne.

**Jeudi 4 à 19h30 - Heure d'Adoration Eucharistique
au Sacré-Cœur.**

**Dimanche 7 juin – Fête du saint Sacrement – Première Communion des
enfants de CM-1.**

**Mardi 9 juin – Réunion catéchumènes et néophytes à la salle Claverie,
20h00.**

**Mercredi 10 à 14h30 – Messe à la maison de retraite
Korian l'Impériale.**

**Jeudi 11 à 14h30 – Messe à la maison de retraite
AZUR**



**Vendredi 12 à 19h00 – Messe du
Sacré-Cœur, patron de la Paroisse.**

**Samedi 13 – Célébration de fin d'année du
catéchisme à 10h00 à la salle Claverie.**

**Jeudi 18 à 11h00 – Messe puis déjeuner du Mouvement Chrétien des
Retraités (MCR) à la salle Claverie.**

Samedi 20 à 14h30 – Projection d'un film à la salle Claverie.

**Dimanche 21 juin à 11h00 – Messe de fin d'année
paroissiale et repas partagé.**



Nouvelles du diocèse

VEILLÉE POUR LA VIE

Veillée annuelle de prière pour la vie à l'invitation des évêques d'Ile-de-France : témoignages, adoration, prière.

Quand ? Mercredi 3 juin 2026 à 19h30

Où ? Cathédrale Notre-Dame de Paris - 6 Parvis Notre-Dame-Place Jean-Paul II, 75004 Paris

DEVENIR FOYER D'ACCUEIL, POURQUOI PAS VOUS ?

Chaque année, notre évêque appelle 5 à 10 couples pour devenir foyer d'accueil. La mission consiste à habiter dans un lieu d'Église (presbytère, Aumônerie de l'Enseignement Public, Maison d'Église) pour y témoigner d'une vie de famille. Le couple participe activement à la vie de la communauté chrétienne, prend soin des personnes, et veille sur les lieux. Cette mission bénévole est confiée pour une durée de 3 à 5 ans. Sur notre diocèse, une trentaine de lieux accueillent des foyers d'accueil.

Contacts : Laurence Baufine : 06 81 84 75 86 - Mireille D'Acremont : 06 68 44 55 97 ou lme@diocese92.fr

Témoignages et vidéos en suivant le lien ci-dessous : <https://diocese92.fr/foyer-accueil>

A NOTER DANS VOS AGENDAS : PELERINAGE DIOCESAIN ANNUEL A LOURDES

Les inscriptions pour le pèlerinage annuel diocésain à Lourdes sont ouvertes. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur le site du diocèse.

Quand ? Du 17 au 21 octobre 2026

Où : Lourdes

Informations et inscriptions : <https://diocese92.fr/lourdes-2026/>

Heure d'Adoration Eucharistique au Sacré-Cœur les jeudis de 19h30 à 20h30 :

**3 septembre / 1 octobre / 5 novembre / 3 décembre / 7 janvier
4 février / 4 mars / 1 avril / 13 mai / 3 juin**

Informations pratiques

Église Sacré-Cœur - 360 rue Gabriel Péri 92700 Colombes – 0142422518 – 0743156937
secretariat@paroissepetitcolombes.fr

Chapelle Saint-Bernard - 22 avenue de l'Europe 92700 Colombes – 01 42 42 78 40
saintbernardcolombes@gmail.com

Accueil Sacré-Cœur (derrière l'église) – mercredi 16h-17h30 et samedi 14h30-16h.

Accueil Saint-Bernard – samedi 11h-12h.

Messes en semaine au Sacré-Cœur : à 18h00 les mercredis et à 9h00 les vendredis.

Messes dominicales: samedi 18h00 à Saint-Bernard – dimanche 11h00 au Sacré-Cœur.

Rédaction: P. Juan Garriga (directeur); M. Philippe de Moura; Mme Gaud Yver.
Impression locale.